



Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne

Réunion du Groupe de travail sur la prévention de la dépendance des personnes âgées

Jeudi 24 septembre 2015 – 14h00 – 16h00 - DRJSCS – Salle 204

Participants

Agence régionale de la santé d'Auvergne	Aurélie CARDOSO
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	Arnaud VILLAUME
Conseil départemental de l'Allier	David BARAGOIN
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	Émilie DESSARCE
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	Marguerite DUPECHOT Laurence CASTET
Mutualité sociale agricole	Marie-Pierre CLUET
Observatoire régional de la santé d'Auvergne	Sylvie MAQUINGHEN Laure VAISSADE

Ordre du jour

- Contexte
- Attentes des partenaires
- Pistes de travail
- Échanges

Contexte

- La coordinatrice de la PFoss présente le contexte dans lequel le projet d'étude PFoss sur la prévention de la dépendance chez les personnes âgées a vu le jour : les partenaires de la PFoss ont exprimé leur volonté en comité de pilotage (16/12/2014) d'engager un travail collectif sur ce thème. L'ARS, la Carsat, la MSA, les Conseils départementaux, la Dreal et la DRJSCS seraient potentiellement intéressés par ce sujet. Les partenaires de la PFoss ont alors été invités à s'exprimer sur l'enjeu que représente pour leur institution la prévention de la dépendance des personnes âgées et sur leurs besoins de connaissances sur cette thématique.
- La coordinatrice de la plate-forme présente dans un second temps les éléments du contexte national concernant le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement adopté en 2ème lecture par l'Assemblée nationale le 16/09/2015 et son dispositif phare, la conférence des financeurs (CDF).

L'objectif des CDF est de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Les CDF, présidées par le président du conseil départemental avec le DG-ARS comme vice-président, sont composées de représentants :

- des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie ;
- de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) via ses délégations locales ;
- des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité.

La CDF peut être élargie en fonction des partenariats locaux à toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Trois étapes pour les CDF :

- élaboration d'un diagnostic des besoins en matière de prévention des PA de 60 ans et plus ;
- recensement des initiatives locales ;
- réalisation d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Pour les régions Auvergne et Rhône-Alpes en 2015, les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Loire, de l'Ardèche et de l'Isère sont les territoires préfigurateurs de la mise en place de la CDF avec pour chacun une candidature conjointe des conseils départementaux, de l'ARS et des caisses de retraite.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) assurera le financement et l'animation nationale des CDF en 2016. Un financement par la CNSA est également prévu en 2015 pour les départements préfigurateurs.

Dans ce contexte, il est nécessaire de coordonner l'objectif du projet PFoss avec la préfiguration de la CDF (diagnostic et programme). Il convient donc de poser clairement les bases de l'intervention de la PFoss et d'éviter les redondances.

La réalisation en 2016 par la PFoss d'une étude sur la prévention de la dépendance des personnes âgées doit s'articuler avec la mise en place des CDF dans les départements.

Attentes des partenaires

Les partenaires de la PFoss se sont exprimés sur l'enjeu que représente la prévention de la dépendance des personnes âgées et sur leurs besoins de connaissances sur cette thématique (Cf. document joint). Les principaux besoins évoqués sont listés ci-dessous.

- Identifier les besoins des personnes âgées au plus près des territoires.
- Identifier les freins et obstacles ou au contraire les motivations à participer aux actions de prévention de la dépendance.
- Promouvoir et développer les activités physiques et sportives en faveur du maintien à domicile (Axe 4 Plan Sport Santé Bien-être Auvergne 2013-2016) :
 - identifier des réseaux locaux proposant de l'activité physique aux personnes âgées ;
 - obtenir des éléments de connaissance sur ces réseaux existants, leur structuration et l'implantation géographique des actions menées, afin de cartographier les zones dépourvues d'offre (« zones blanches »).
- Enjeu en matière de logement des PA et d'habitat des seniors :
 - recenser les expériences et initiatives d'aménagement urbain menées par les collectivités en Auvergne pour les redéployer ;
 - recenser de manière exhaustive les différents produits logements proposés en Auvergne et analyser les forces et faiblesses de l'offre.
- Identifier les actions de prévention de la dépendance par le lien social et obtenir des éléments de connaissance sur ces actions de prévention.

Pistes de travail et discussions

Pour répondre aux besoins des partenaires, plusieurs pistes de travail peuvent être envisagées.

- Un diagnostic des besoins des personnes âgées.
- Un recensement des actions de prévention de la dépendance effectivement mises en œuvre.
- Un recueil d'information sur les freins (ou les motivations) à participer aux actions de prévention de la dépendance (prévention par l'activité physique, l'alimentation, par l'aménagement du territoire, par le lien social).
- Un travail de recherche sur les actions, notamment sur les initiatives d'aménagement urbain et les actions de prévention par le lien social, pour identifier ce qui a bien fonctionné sur des territoires comparables.

La coordinatrice de la PFoss précise que toutes ces pistes de travail ne seront pas nécessairement abordées dans le cadre du projet PFoss. Par ailleurs, les deux premiers axes, à savoir l'identification des besoins et le recensement des initiatives locales de prévention de la dépendance, sont des missions qui devraient être remplies par les CDF.

Le groupe de travail propose de concentrer le projet d'étude de la PFoss, dans un premier temps, sur deux axes :

- recueillir de l'information et des éléments de compréhension sur les freins et les motivations à s'engager dans des actions de prévention (facteurs de réussite et d'échec des actions) : un travail de recherche/documentation et de synthèse sera réalisé sur les initiatives existantes ;
- proposer un état des lieux des actions de prévention de la dépendance chez les personnes âgées à partir des différents outils existants qui recensent des actions de prévention : Oscar, étude « Prévention et promotion de la santé en Auvergne » (ORS Auvergne), observatoire régional des situations de fragilité de la Carsat, Clic et partenaires locaux, recensement des initiatives locales réalisé dans le cadre des CDF... Un travail cartographique de l'existant pourrait être réalisé.

Dans un second temps :

- si les informations issues d'études, rapports, outils ou dispositifs existants ne sont pas suffisantes ou sont incomplètes, un recueil d'information qualitative pourrait être effectué pour obtenir des éléments complémentaires de description et de compréhension des freins à participer aux actions de prévention ;
- si les outils existants ne permettent pas d'avoir une image suffisamment complète des actions de prévention de la dépendance chez les personnes âgées développées sur le territoire d'étude, un recensement exhaustif pourrait être envisagé sur un périmètre à définir ;
- un travail de recherche sur les actions et initiatives développées sur des territoires comparables, notamment les initiatives d'aménagement urbain et les actions de prévention par le lien social, pour identifier ce qui a bien fonctionné et envisager leur redéploiement.

Population-cible

Le groupe de travail propose de travailler sur les actions qui visent à maintenir les personnes âgées à domicile (plutôt les personnes en Gir 5 et 6). Ainsi, les personnes logées en foyer-logement, en résidences collectives pourront faire partie de la population-cible, l'objectif étant de viser les personnes âgées non médicalisées vivant à domicile.

Calendrier prévisionnel

Le travail sera initié par la coordinatrice de la PFoss dès que possible, en partenariat étroit avec les membres du groupe de travail, certains d'entre eux ayant d'ores et déjà communiqué des éléments d'informations.

Les différents axes de travail et l'état d'avancement du projet seront présentés au comité de pilotage de la PFoss qui devrait se réunir en décembre 2015.